

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 22 JANVIER 2024 – 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

---

#### **MOT DE LA MAIRESSE**

2.

---

#### **RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3.

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5.

---

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

6. Séance ordinaire du conseil – 11 décembre 2023– séances extraordinaires du conseil – 11 décembre 2023 – procès-verbaux – approbation

7. Comités et organismes – nominations

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

8. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – assemblée publique de consultation*

9. *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions – adoption*

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

10. Services animaliers – établissement d'un point de services à Saint-Mathieu-de-Beloeil – entente – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

11. Contrat de travail – directeur général – addenda – autorisation de signature

---

#### **DIRECTION DE L'URBANISME**

12. Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme Rénovation-Québec (PRQ) – 2024-2025 – participation

13. Projet de lotissement – 729, rue Lechasseur – exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

14. Cour du Québec – dossier 750-80-002985-234 – Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande d'exclusion – dossier 427889 – représentation – mandat

---

#### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

---

15. *Règlement 1800-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour des services professionnels en architecture concernant les immeubles patrimoniaux cités* – adoption
16. Assurance automobile – assurance des biens, bris d'équipements et délits – assurance accident – assurance pollution – assurance responsabilité civile – année 2024 – factures – autorisation de paiement
17. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d'achat en assurance de dommages – fonds de garantie de franchise collective – quote-part – autorisation de paiement
18. L'Arche Beloeil – 250, rue Hubert – demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – approbation

---

#### **DIRECTION DES FINANCES**

---

19. Écritures d'amendement au budget – réallocation de fonds pour projets en cours – approbation
20. Financement de projets – année 2024 – emprunt au fonds de roulement
21. Financement de projets – année 2024 – surplus accumulé affecté - appropriation
22. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – entretien et nettoyage du cours d'eau des Sœurs, branche principale 1 et 2 – facture – autorisation de paiement
23. Politique de remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers – adoption
24. Marquage de la chaussée – projet 24VO51 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
25. Boisé Louis-Philippe-Vézina – conception, fourniture et installation d'un parcours lumineux – grille d'évaluation et de pondération des offres – approbation (nouvelle grille à venir)

---

#### **DIRECTION DU GÉNIE**

---

---

#### **DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

---

#### **DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

26. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – demande d'aide financière – autorisation de dépôt – résolution 2023-12-574 – abrogation
27. Camp de jour – année 2024 – organisation des sorties – octroi de contrat
28. Projet d'aménagement de sentiers cyclopédestres – *Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés* (PRIMADA) – entente – autorisation de signature

---

#### **CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

29. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 8 décembre 2023 au 18 janvier 2024
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2023
  - c) Liste des employés temporaires – 22 décembre 2023
  - d) *Règlement 1803-00-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives* – procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – certificat de la greffière

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

30. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subvention
31. Diffusions de la Coulisse – subvention 2024 – autorisation de versement

**VARIA**

---

32.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

33.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

34.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

35.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 22 JANVIER 2024 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 22 janvier 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :  
Monsieur Michaël Tremblay, directeur général  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absent :  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

**2024-01-01**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-02**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 11 DÉCEMBRE 2023– SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL – 11 DÉCEMBRE 2023 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du conseil du 11 décembre 2023, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-03**

**7. COMITÉS ET ORGANISMES – NOMINATIONS**

---

CONSIDÉRANT que des membres du conseil municipal sont requis pour siéger sur différents comités de la Ville de même que sur les conseils d'administration de différents organismes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De procéder aux nominations suivantes en remplacement des membres du conseil municipal siégeant actuellement sur les différents comités et organismes :

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (Fin du mandat le 22 janvier 2026)	Monsieur le conseiller Martin Robert Madame la conseillère Julie Lavoie Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Comité de préservation du patrimoine bâti (CPPB) (Fin du mandat le 22 janvier 2026)	Monsieur le conseiller Martin Dubreuil Madame la conseillère Louise Allie Monsieur le conseiller Vincent Chabot Substitut : Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Conseil local du patrimoine (CLP) : (Fin du mandat le 22 janvier 2026)	Monsieur le conseiller Vincent Chabot Madame la conseillère Julie Lavoie
Diffusions de la Coulisse	Madame la conseillère Renée Trudel Madame la conseillère Julie Lavoie
Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres	Monsieur le conseiller Stéphane Lepage Substitut : Monsieur le conseiller Vincent Chabot
Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu (MRCVR)	Madame la mairesse Nadine Viau Substitut : Monsieur le conseiller Karim-André Laz

---

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)	Monsieur le conseiller Martin Dubreuil Substitut : Monsieur le conseiller Martin Robert
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)	Monsieur le conseiller Martin Dubreuil Madame la conseillère Louise Allie Substitut : Monsieur le conseiller Martin Robert
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)	Madame la mairesse Nadine Viau Substitut : Monsieur le conseiller Karim-André Laz
Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)	Madame la mairesse Nadine Viau
Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)	Madame la mairesse Nadine Viau Substitut : Monsieur le conseiller Martin Robert

Le vote est demandé sur cette proposition.

Vote pour : 4

Votre contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-04**

#### **8. RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions.*

Ce règlement a pour objet d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions. Il s'applique à l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

#### **2024-01-05**

#### **9. RÈGLEMENT 1669-07-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 AFIN D'EXIGER DES MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INFILTRATION DU RADON DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1669-07-2023 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 afin d'exiger des mesures de protection contre l'infiltration du radon dans les nouvelles constructions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-06**

**10. SERVICES ANIMALIERS – ÉTABLISSEMENT D'UN POINT DE SERVICES À SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL  
– ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et la Société préventive de cruauté envers les animaux (SPCA) de Roussillon pour la prestation de services animaliers sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de la SPCA de Roussillon de récupérer les locaux de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) à Saint-Mathieu-de-Beloeil afin d'y établir un point de services pour la gestion animalière;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'un point de services à Saint-Mathieu-de-Beloeil constitue un avantage indéniable pour les citoyens de Beloeil;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon pour l'établissement d'un point de services à Saint-Mathieu-de-Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-07**

**11. CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADDENDA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu entre la Ville de Beloeil et le directeur général;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée au contrat afin prévoir que le directeur général peut bénéficier du régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil dès son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant à signer l'addenda au contrat de travail intervenu entre la Ville de Beloeil et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-08**

**12. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC (PRQ) – 2024-2025 – PARTICIPATION**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire adhérer au programme Rénovation Québec 2024-2025 de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que le conseil municipal de la Ville de Beloeil demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme Rénovation Québec 2024-2025 (PRQ) et demande un budget de l'ordre de 250 000 \$ à être assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

L'urbaniste conseiller au développement économique est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2024-01-09**

#### **13. PROJET DE LOTISSEMENT – 729, RUE LECHASSEUR – EXIGENCE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale doit avoir lieu sur le lot 4 555 975 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette opération est assujettie, en vertu du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à une contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels qui doit être versée à la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite contribution représente 10 % de la valeur ou superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur le type de contribution à effectuer, soit foncière ou monétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'exiger des propriétaires de verser une somme égale à 10 % de la valeur du site à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2024-01-10**

#### **14. COUR DU QUÉBEC – DOSSIER 750-80-002985-234 – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'EXCLUSION – DOSSIER 427889 – REPRÉSENTATION – MANDAT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'un emplacement composé des lots 4 555 433 et 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères dans le dossier 427889;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ, dans une correspondance datée du 29 mai 2020, avise la Ville qu'étant donné que la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins commerciales sur un lot contigu à la zone agricole, cette demande doit être assimilée à une demande d'exclusion conformément à l'article 61.2 al.1 de la Loi;

CONSIDÉRANT que par une nouvelle résolution, adoptée le 24 août 2020, la Ville demande à la CPTAQ qu'elle ordonne l'exclusion d'une superficie approximative de 9 190 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 555 433 et au lot 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;



CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ, rendue le 31 août 2022, par laquelle la demande d'exclusion est rejetée;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots visés, 2964-3434 Québec inc., a par la suite déposé une contestation de la décision de la CPTAQ auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par le TAQ, le 26 octobre 2023, lequel infirme la décision rendue par la CPTAQ le 31 août 2022 au dossier 427889 et retourne le dossier à la CPTAQ pour quelle poursuive l'appréciation de la demande d'exclusion conformément aux critères des articles 62 et 65.1a.2 LPTAA;

CONSIDÉRANT que suite à cette dernière décision la CPTAQ a déposé, auprès de la Cour du Québec, une demande pour permission d'en appeler d'une décision du tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite octroyer un mandat à un avocat, dont les honoraires seront défrayés par le propriétaire, pour la représenter dans le cadre de cette procédure;

CONSIDÉRANT que les articles 573.3.0.2 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que l'article 24 du *Règlement sur l'adjudication des contrats de services professionnels* permettent d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne lie pas le conseil au projet de développement déposé précédemment par le propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'octroyer un mandat à Louis-V. Sylvestre, avocat, afin de représenter les intérêts de la Ville de Beloeil dans le dossier 750-80-002985-234 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-11**

#### **15. RÈGLEMENT 1800-00-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE CONCERNANT LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX CITÉS – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1800-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour des services professionnels en architecture concernant les immeubles patrimoniaux cités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-12**

#### **16. ASSURANCE AUTOMOBILE – ASSURANCE DES BIENS, BRIS D'ÉQUIPEMENTS ET DÉLITS – ASSURANCE ACCIDENT – ASSURANCE POLLUTION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE – ANNÉE 2024 – FACTURES – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception des factures de BFL Canada risques et assurances inc. pour le renouvellement pour les polices d'assurance suivantes :

- Assurance automobile pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024;
- Assurance accident pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024;

- Assurance pollution pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- Assurance responsabilité civile pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Beneva assurances générales pour le renouvellement de l'assurance des biens, bris d'équipements et délits pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 1<sup>er</sup> décembre 2024;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes :

- Facture 695384 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 57 201,37 \$
- Facture 697817 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 236,37 \$
- Facture 697933 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant 13 080,00 \$
- Facture 699926 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 197 549,35 \$
- Facture 150 2000 1429 7380 de Beneva au montant de 153 816,44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2024-01-13**

#### **17. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE DE DOMMAGES – FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est partie, avec d'autres villes, à un regroupement d'achat en assurance de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT la mise en place annuelle de deux fonds de garantie pour chaque regroupement soit un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 172933 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant le versement des quotes-parts pour le fonds de garantie concernant l'assurance responsabilité et l'assurance des biens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser le paiement de la facture 172933 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) datée du 20 décembre 2023 au montant de 46 742,07 \$, taxes incluses, concernant la quote-part au fonds de garantie de franchise collective en assurance responsabilité civile et la quote-part au fonds de garantie de franchise collective en assurances des biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-14**

**18. L'ARCHE BELOEIL – 250, RUE HUBERT – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que l'organisme L'Arche Beloeil a soumis le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à la Commission municipale du Québec (CMQ), une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 250, rue Hubert;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à exempter l'Arche Beloeil de payer toute taxe foncière sur l'immeuble précité;

CONSIDÉRANT que l'organisme a fourni les documents nécessaires à l'appui de sa demande;

CONSIDÉRANT que la CMQ a consulté la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'informer la Commission municipale du Québec (CMQ) que la Ville n'a pas d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'Arche Beloeil;

D'informer également la Commission municipale du Québec (CMQ), qu'advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-15**

**19. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 14 novembre au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 14 novembre au 31 décembre 2023 au montant total de 497 830,27 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 novembre au 31 décembre 2023 au montant total de 71 066,91 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-16**

**20. FINANCEMENT DE PROJETS – ANNÉE 2024 – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations doivent être financés par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT qu'un seul projet au programme triennal des immobilisations pour l'année 2024 est financé par le fonds de roulement, soit *acquisition d'un terrain pour une école*, pour un montant de 984 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 984 500 \$ pour le financement de l'acquisition d'un terrain pour une école. Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq versements annuels égaux à compter de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-17**

**21. FINANCEMENT DE PROJETS – ANNÉE 2024 – SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – APPROPRIATION**

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 a été adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser pour 2024 l'appropriation de montants pour financer les projets énumérés ci-dessous pour un total de 5 950 500 \$;

DESCRIPTION DU PROJET	Financement par surplus affectés 2024
Construction du Pavillon Alfred Nielson	1 350 000 \$
Acquisition d'un terrain pour une école	3 845 500 \$
Travaux de réfection d'urgence de l'Église	320 000 \$
Acquisition de compteurs d'eau résidentiel	200 000 \$
Équipements informatiques et mise à niveau des systèmes	150 000 \$
Aménagement dans les parcs (paysagement et mobilier urbain)	50 000 \$
Intersection Yvon l'Heureux N/de Lévis (ajout d'une voie de virage à droite)	35 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 950 500 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 5 950 500 \$ provenant des différents surplus accumulés affectés des dernières années, tels qu'indiqués au tableau ci-dessous :

DESCRIPTION SURPLUS AFFECTÉ	Appropriation
Surplus affecté - informatique et téléphonie	150 000 \$
Surplus affecté - équipements parc	2 000 \$
Surplus affecté - bâtiments	2 357 500 \$
Surplus affecté - programme de mise aux normes bâtiments	500 000 \$
Surplus affecté - maintien infrastructures loisirs	471 000 \$
Surplus affecté - acquisition comptant d'actifs	2 470 000 \$
<b>TOTAL APPROPRIATION</b>	<b>5 950 500 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-18**

**22. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU COURS D'EAU DES SŒURS, BRANCHE PRINCIPALE 1 ET 2 – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau des Sœurs, branche principale 1 et 2 déposée auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) par la résolution 2020-07-295;

CONSIDÉRANT la réception de la facture CRF2301124 datée du 31 décembre 2023 concernant les coûts reliés aux travaux d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la direction des finances à procéder au paiement de la facture CRF2301124 de la MRCVR concernant les travaux d'entretien du cours d'eau des Sœurs au montant de 48 241,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-19**

**23. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le budget de toute municipalité de 20 000 habitants ou plus doit comprendre un crédit pour le versement de sommes destinées au remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'encadrer et de baliser l'application de ladite loi;

CONSIDÉRANT qu'une politique a été élaborée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter la *Politique de remboursement des dépenses de recherches et de soutien des conseillers* telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-01-20**

**24. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – PROJET 24VO51 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le marquage de la chaussée, projet 24VO51;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. 9181-5084 Québec Inc. / Solutions-Marquage de Lignes	207 745,75 \$
2. Marquage Signalisation	251 910,62 \$
3. Lignes-Fit inc.	304 683,75 \$
4. 9254-8783 Québec inc. / Lignes Maska	310 363,32 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est octroyé pour une période d'un an et par la suite tacitement reconduit pour quatre périodes additionnelles de douze mois chacune, pour une possibilité de reconduction allant jusqu'au 30 avril 2029;

CONSIDÉRANT que les prix apparaissant au bordereau de prix sont ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9181-5084 Québec Inc. / Solutions-Marquage de Lignes, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 1<sup>er</sup> décembre 2023, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025, pour un montant estimé de 207 745,75 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-21**

#### **25. BOISÉ LOUIS-PHILIPPE-VÉZINA – CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PARCOURS LUMINEUX – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à un appel d'offres qualitatif pour mettre en place un parcours lumineux au Boisé Louis-Philippe-Vézina;

CONSIDÉRANT que toute nouvelle grille d'évaluation et de pondération doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions suite à l'appel d'offres pour la conception, la fourniture et l'installation d'un parcours lumineux au Boisé Louis-Philippe-Vézina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-22**

#### **26. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT – RÉSOLUTION 2023-12-574 – ABROGATION**

CONSIDÉRANT que le *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition de l'église Saint-Mathieu afin de la transformer en un lieu communautaire accessible à l'ensemble de la population, tout en préservant un édifice de valeur patrimoniale et historique pour la région;

CONSIDÉRANT que des travaux urgents et importants afin de transformer l'édifice actuel en un lieu sûr et accessible au public et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) pour le projet de transformation de l'église Saint-Matthieu en un lieu municipal à vocation communautaire.

De confirmer que la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

De confirmer que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

De confirmer que si la Ville obtient une aide financière pour son projet, elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser le Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

D'abroger la résolution 2023-12-574.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **2024-01-23**

### **27. CAMP DE JOUR – ANNÉE 2024 – ORGANISATION DES SORTIES – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été adressée à l'entreprise Solution Animation, agissant en tant que courtier en animation;

CONSIDÉRANT que la procédure est en conformité avec les politiques d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Solution Animation :

1. Identifie et propose des activités adaptées à nos besoins en ce qui a trait au prix des sorties, au nombre d'enfants et de la distance à parcourir.
2. Propose des tarifs équivalents à ceux obtenus en réservant directement auprès du fournisseur d'activités.
3. Représente un gain de temps significatif en ce qui concerne la recherche et de demande de prix auprès des fournisseurs.

CONSIDÉRANT que Solution Animation respecte les paramètres de nos exigences, à savoir :

1. Propose des sorties à un tarif maximal compris entre 18 \$ et 20 \$ avant taxes par enfant et par sortie.
2. Veille à ce que la distance des lieux proposés soit d'environ 45 minutes de Beloeil.



CONSIDÉRANT la proposition de Solution Animation pour un montant maximal de 47 900,13 \$ avant taxes, le montant final du contrat pouvant varier à la baisse en fonction du nombre d'enfants inscrits par semaine au camp de jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat pour l'organisation des sorties du camp de jour 2024 à l'entreprise Solution Animation pour un montant maximum de 47 900,13 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-24**

### **28. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS CYCLOPÉDESTRES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA)* pour la réalisation d'un aménagement de sentiers cyclopédestres;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente doit être signé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA)* à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-01-25**

### **29. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 8 décembre 2023 au 18 janvier 2024
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2023
- c) Liste des employés temporaires – 22 décembre 2023
- d) Règlement 1803-00-2023 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des infrastructures récréatives – procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – certificat de la greffière

#### **2024-01-26**

### **30. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;



1. D'autoriser l'achat de billets en vue de la participation de certains membres du conseil aux activités suivantes d'organismes à but non lucratif :
  - a) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) 3 billets  
– célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire – 24 janvier 2024 à 166,71 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) L'Arrière Scène théâtre jeunes publics 500 \$
  - b) École Sportive Montréal Canada 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Martin Robert se retire des délibérations pour le point suivant puisqu'il est membre du conseil d'administration de l'organisme.

**2024-01-27**

### **31. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2024 – AUTORISATION DE VERSEMENT**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 185 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'année 2024.

D'autoriser la direction des finances à procéder aux versements de cette subvention, soit un premier versement de 92 500 \$ le 1<sup>er</sup> février 2024 et un deuxième versement de 92 500 \$ le 1<sup>er</sup> août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **32. VARIA**

---

### **33. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

### **34. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2024-01-28**

### **35. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 13;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 22 janvier 2024.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière